

## LETTRE DES AMIS n° 155

### \* IMPORTANT

Les Archives de la Haute-Garonne seront fermées au public du vendredi 26 juin après 17 heures au mardi 14 juillet inclus.

Réouverture : le mercredi 15 juillet à 8 h 30.

Les Archives municipales de Toulouse seront fermées au public du mercredi 15 juillet au vendredi 31 juillet inclus.

Réouverture : le lundi 3 août à 9 h.

La prochaine "Lettre des Amis" paraîtra en septembre (Elle annoncera la date de l'Assemblée générale de notre Association).

### \* DATES À RETENIR

Vendredi 26, Samedi 27, Dimanche 28 juin prochains, Congrès annuel de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne à Saint-Girons (Voir le bulletin ci-joint).

Association

**Les amis des archives**

de la Haute-Garonne



**\* CONSEILLERS GÉNÉRAUX  
DÉLÉGUÉS POUR SIÉGER AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
NOTRE ASSOCIATION**

Mme Marie-Thérèse **GOUZE** (titulaire) et M.  
Bernard **VIGNAUX** (suppléant).

### \* APPEL AUX AMIS (RAPPEL)

Dans le cadre d'une grande exposition sur "*La ville et la guerre - Toulouse 1914-1918*", à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918, **les Archives municipales de Toulouse recherchent tous documents iconographiques sur la vie à Toulouse pendant la première guerre mondiale** (départs de conscrits, défilé de troupes, spectacles, foires, travail en usine, incendie du Capitole). Plaques ou tirages photographiques, cartes postales, affiches, journaux sont les bienvenus, de même que d'éventuels objets (en particulier bibelots fabriqués par les Poilus dans les tranchées). Ces documents peuvent bien sûr être donnés pour enrichir le patrimoine municipal ou seulement prêtés.

Merci d'avance de votre participation à cette œuvre de mémoire (Archives municipales, 2, rue des Archives, 31500 Toulouse. Tél. 05.61.61.63.33).

### \* POUR INFORMATION

1) Du **1<sup>er</sup> mai au 30 novembre** prochain, au **Château de Caumont**, commune de Cazaux-Savès, dans le Gers, sera présentée, dans la galerie de la cour d'honneur, l'exposition : "A propos de l'Edit de Nantes : de l'intolérance à la paix civile et religieuse". On pourra aussi découvrir dans l'Orangerie du Pavillon sud une exposition consacrée à "l'Architecture chez les Cisterciens".

2) Notre ami, M. **Guy de Ferluc**, Président de la Société archéologique de Lavaur nous signale que le **Musée du Pays vaurais** présentera au **cours du mois de juin 98** une exposition consacrée aux objets d'art sacré qui n'ont pas encore été montrés au public.

En **novembre**, ce même musée, dans le cadre de l'opération "l'invitation au Musée" promue chaque année par le Ministère de la Culture présentera les nouvelles acquisitions et restaurations d'objets d'art.

### \* À PARAÎTRE À LA RENTRÉE

Comme nous vous l'avions annoncé dans une de nos lettres nous préparons l'édition, dans la série "Mémoires des Pays d'Oc", de l'ouvrage d'un de nos adhérents **Roger GAU** intitulé "*Jean, classe 1915 ou lettres volées à l'oubli*".

Il s'agit du témoignage bouleversant d'un soldat toulousain mort à la guerre, constitué par ses très nombreuses lettres adressées à ses parents et conservées jusqu'à nos jours.

Ce livre vous sera proposé en souscription courant septembre (au prix de 60 F) à la reprise de nos activités.

## \* LES TRAVAUX DES AMIS

"N'oublions pas que depuis des millénaires, les hommes et le fleuve ont toujours eu des relations privilégiées et que la Garonne fait partie de notre patrimoine, de notre culture, de nos souvenirs et de nos émotions".

E.-J. BAYLET

1) **Gabriel Manière**, ancien ingénieur du Service des Eaux du département de la Haute-Garonne, membre de la Société Archéologique du Midi de la France, Conseiller de la Société des Etudes du Comminges (fondée le 1<sup>er</sup> juin 1884), se fait l'écho et l'illustrateur de ce rappel dans son dernier ouvrage brochant des épisodes *De la vie de la Garonne en amont de Toulouse*.

Navigation, transports, industries, passages, pêche, traditions, croyances, exploitations, évocation de personnages de la vie fluviale, tout cela est particulièrement évoqué depuis l'apogée de ces activités sous le Premier Empire jusqu'à la IIIe République qui, avec l'avènement et le développement du chemin de fer, sonna le glas de la vie active de la Garonne ; ceci amène aussi l'auteur à nous parler de la construction induite des ponts qui la franchissent.

La partie historique du fleuve n'est pourtant pas omise puisque sont évoquées, depuis l'époque gallo-romaine et jusqu'au XIXe siècle, l'exploitation des carrières, des gypses, des forêts.

Les Commingeois de souche y trouveront une partie de leurs racines et du terreau historique ; les Commingeois d'adoption y découvriront la connaissance et la fierté d'appartenir à une région d'une exceptionnelle richesse historique.

Vous pouvez encore vous procurer cet ouvrage illustré, au prix franco domicile de 115 F le volume de 191 pages, en adressant votre commande accompagnée du règlement à la Société des Etudes du Comminges, 5 rue de la République - 31800 Saint-Gaudens.

2) **M. l'abbé Gérard Dessolle** vient de publier un ouvrage fort documenté consacré à la biographie d'un de ses lointains parents Mgr **Irénée-Yves Dessolle**. Né à Auch en 1744, mort à Paris en 1824, il fut successivement chanoine du diocèse d'Auch, vice-gérant de l'Officialité régionale de Toulouse, premier évêque concordataire de Digne en 1802 avant d'être nommé à Chambéry en 1805.

Pour se procurer cet ouvrage publié par "l'Association pour l'Etude et la Sauvegarde du Patrimoine religieux de la Haute-Provence" consulter le bon de commande joint à la lettre.

3) **Claude Rivals**, Professeur émérite de l'Université de Toulouse-le Mirail vient de faire paraître deux ouvrages magistraux :

- *Le temps des moulins*, préfacé par Jacques Le Goff.
- *Le rire de Goupil-Renard, prince de l'entre-deux*.

Si vous désirez vous procurer ces deux ouvrages consulter les bons de commande accompagnant la lettre.

#### 4) Pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918

Notre amie, **Jeanne Lagarde** a recueilli de nombreux témoignages oraux relatifs à la guerre de 1914-1918 auprès des habitants de **Bondigoux**<sup>(1)</sup>. Elle a, également, rassemblé des lettres d'anciens combattants, des photos retrouvées dans les archives familiales ainsi que des documents tirés des archives municipales de Bondigoux et des articles de journaux.

Avec tous ces documents, elle a réalisé un petit opuscule abondamment illustré qu'elle a déposé à la bibliothèque de Bondigoux.

Elle a eu la gentillesse de nous en faire parvenir une photocopie que nous avons remise à la Bibliothèque des Archives départementales où elle pourra être consultée.

Qu'elle soit bien vivement remerciée !

#### 5) Articles rédigés par des amis dans diverses revues :

##### a) **Revue de l'Association Savès-Patrimoine** 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 98

Guy Bergès : *De Carthage à Sénarens  
Qui était Sainte Perpétue ?*

H.-L. Petit : *21 mars 1098 : Cîteaux  
A Fontenilles : un patrimoine révélé.*

##### b) **Revue de la Société d'Etudes et de Recherches de l'ancien Pays de Nébouzan**, année 1997 :

G.-P. Souverville : *Montmaurin au bas Moyen Age  
Arné, en Comminges et Magnoac.*

##### c) **Bulletin de l'Association pour la Sauvegarde de l'Abbaye de Bonnefont**, année 1997

Jean-Pierre Suau, M<sup>e</sup> de Conférences d'histoire de l'Art médiéval à l'Université Paul Valéry, Montpellier III : *Le vitrail cistercien en France au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle. Etat des questions. Bibliographie critique.*

H.-L. Petit : *Pérignac, une fille de Bonnefont en Agenais.*

<sup>(1)</sup> Bondigoux est situé dans le canton de Villemur.

---

G.-P. Souverville : *Les granges de Dodas, Belloc et Larricau à Franquevielle, Cuguron et les Toureilles.*

d) Le premier numéro de la **Revue de la "Société du Patrimoine murétain"** vient de paraître<sup>(1)</sup>. On y trouve de nombreux articles de qualité traitant de sujets fort divers concernant le Pays murétain. En tout, 194 pages abondamment illustrées. Parmi ces articles, nous avons relevé tout particulièrement ceux de nos amis **Serge Déjean**, **Aimé Paris** et **Georgette Boussac** :

*"Statuts et règlements de l'an 1262. Une charte de coutumes inédite à Mauzac"*. Grâce à une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle d'une charte de coutumes qui dormait dans les Archives municipales de Mauzac, **M. Déjean** retrace quelques éléments d'histoire des seigneurs de Lanta de Mauzac. Après avoir rappelé les conditions de la découverte de la charte, il propose au lecteur une traduction de celle-ci.

*"Disette et Impositions à Labarthe-sur-Lèze au XVIII<sup>e</sup> siècle"*.

**M. Paris**, auteur d'une récente monographie sur Labarthe, étudie un point précis d'histoire fiscale avant la Révolution française avec toutes ses conséquences locales mais aussi nationales.

*"Le Centre Emetteur de Muret"*.

Après quelques généralités sur l'origine de la radiophonie en France et à Toulouse, **Mme Boussac** nous propose l'étude du Centre Emetteur de Radiodiffusion de Toulouse Pyrénées à Muret.

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne souhaitent longue vie et prospérité à cette nouvelle revue très prometteuse qui vient, fort à propos, enrichir la liste déjà longue des publications locales et régionales concernant notre département.

## \* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

### Commingeois, vous avez la parole !

Nous avons reçu de **M. G. Rivière**, Président de la Société des Etudes du Comminges, à St-Gaudens, la lettre suivante que nous avons le plaisir de vous communiquer :

*"Monsieur le Président,*

*Nous venons d'achever le démontage de la Façade de la Salle Capitulaire de l'Abbaye de Bonnefont qui se trouvait à Saint-Martory.*

---

(1) Pour tous renseignements concernant cette publication s'adresser à M. **Serge Déjean**, Président de la "Société du Patrimoine murétain", Route de St-Sulpice, 31410 Mauzac. Tél. 05.61.56.30.21 ou 06.11.41.66.04.

*Les pierres et l'ensemble des éléments numérotés ont été ramenés et entreposés à Proupiary sur le Site de l'Abbaye.*

*En ce moment important, nous tenons à vous remercier ainsi que les membres de votre Association, auxquels vous voudrez bien faire part de cette bonne nouvelle, pour le soutien que vous nous aviez apporté en Janvier 1994 lors de "la première tentative" de démontage.*

*Le principe du transfert du Cloître du Jardin Public de Saint-Gaudens semble également admis par les élus de cette Commune.*

*En espérant désormais une valorisation rapide de ce haut lieu du Comminges*

*Croyez, Monsieur le Président à nos sentiments cordiaux et dévoués.*

*Le Président  
G. RIVIERE*

### **En marge de la vie fluviale**

#### ***Moulins et vie meunière à Toulouse au XVe siècle***

Le moulin fait l'objet des perfectionnements techniques les plus importants. Moulins à eau, moulins de pont, moulins de bateaux se sont multipliés dans les campagnes et aux abords des villes et leur utilisation se différencie : moulins à fer, moulins à drap, enfin moulins à papier venaient joindre leurs services à ceux, prépondérants, des moulins à grains.

Empruntant une relation de la fin du XVe siècle faite par le célèbre voyageur allemand Jérôme Münzer<sup>(1)</sup>, une description des fameux moulins de Toulouse ; dès le XVe siècle, ceux-ci donnaient lieu à une exploitation d'allure très originale, sous forme de société anonyme, dont les parts, dites uchaux, ressemblent aux actions des entreprises modernes :

*"Toulouse, cité très illustre de la Gaule Narbonnaise, est située dans une plaine plantureuse. Je crois que dans la Gaule entière, on ne trouverait pas de campagne aussi riche en grains, en vin, en safran, en pastel et en bois. Nous sommes montés sur la tour très élevée de l'église Saint-Sernin et y avons joui du spectacle de la beauté du site ...*

*Le fleuve de la Garonne procure à la cité le maximum d'avantages. Il y a entre autres deux magnifiques moulins : chacun possède deux très grandes meules dont le diamètre est de six paumes (1,75 m. env.). Les meules sont cerclées de fer. Elles tournent très rapidement et avec une force incroyable. Le maître des moulins dit que chaque paire de meules peut moudre vingt quatre charges de chevaux en un jour et une*

---

<sup>(1)</sup> E. Desprez, "Jérôme Münzer et son voyage dans le Midi de la France en 1494-1495", in *Annales du Midi*, T. 47, 1936, p. 74-75.

---

*nuit (136 quintaux, évaluation exagérée). Tous frais déduits, un moulin donne actuellement deux mille écus de revenu."*

d'après M. Mollat, *Genèse médiévale de la France moderne (XIV-XVIe s.)*  
Paris, Arthaud, 1970, p. 129-130.

Gabriel MANIÈRE

Texte communiqué par Mme **Marie-France Puységur-Mora**  
chargée de l'antenne du Comminges

### \* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 136

A quoi correspond le métier d'**arnésier** exercé à Fourquevaux, au siècle dernier par le père du célèbre peintre Jean-Paul Laurens ?

Nous avons reçu plusieurs réponses que nous vous communiquons :

A partir des spécialités militaires des bourreliers, au début du XIXe siècle, on peut définir l'**harnassier** comme une spécialité à l'intérieur de l'activité de bourrelier-sellier.

Il y a des compagnons pour chaque partie du harnais : le bourrelier s'occupe des colliers et des protections qui nécessitent un rembourrage, le sellier des selles mais aussi de toutes les palettes en cuir sur lesquelles repose quelque chose. Ainsi la fabrication des bâts lui incombe sauf les parties en bois qui relèvent d'un menuisier. Dans les grands ateliers il existe un compagnon chargé des bâts, un autre réalise et ajuste toute la bouclerie.

L'harnassier est le compagnon qui a en charge toutes les parties en cuir et plates du harnais à l'exclusion des selles, c'est-à-dire les traits, les courroies de réglages, de tension, etc. Les cordes et chaînes relèvent d'une autre spécialité.

Avant la Première Guerre Mondiale il y avait à Toulouse de grands ateliers fabricant des harnais. L'un d'eux au Cours Dillon employait 12 compagnons plus des ouvriers et apprentis ! Dans les campagnes le bourrelier-sellier du village faisait tout, parfois aussi il se contentait d'ajuster, d'adapter un harnais acheté. A la veille de la Deuxième Guerre Mondiale le bourrelier-sellier ne faisait souvent plus que la réparation. La restauration des attelages hippomobiles depuis quelques années ressuscite ce métier ainsi que celui de maréchal-ferrant.

Jean-Paul ESCALETES

Le mot **arnés** désigne en occitan de façon très générale les harnais. On pourrait donc penser que le dérivé **arnésier** s'applique à l'ouvrier qui les fabrique, l'**arnescaire**, également appelé **borralièr**, **bastièr**, **corregièr** ou **bridièr**.

Cependant, en Lauragais comme dans une grande partie de la Gascogne **arnès** est aussi le nom de l'araire (cf. *Atlas linguistique du Languedoc occidental* T. III carte 574 point 11.01).

Il peut donc s'agir soit du fabricant de ce type de charrue soit de son utilisateur. La dénomination **arnésier** liée à un instrument archaïque étant moins noble que celle du laboureur.

*André LAGARDE*

A propos du métier exercé par le père de Jean-Paul Laurens. Notre ami, **Jean Odol** nous signale que le père de Jean-Paul Laurens est souvent qualifié de **charrurier**. Le charrurier étant un forgeron spécialisé dans la fabrication des charrues.

Interrogé, le forgeron actuel de Baziège lui a expliqué que le charrurier recevait des pièces métalliques brutes qu'il affinait ensuite à la forge avec son marteau.

Au sujet d'**arnésier**. En occitan l'**arnès** est l'araire classique des gallo-romains, sans roue, utilisé jusqu'en 1950 en Lauragais.

L'arnésier est donc le fabricant d'aires.

*Jean ODOL*

### \* RÉPONSE Á L'AVIS DE RECHERCHE n° 137

A quoi correspond le métier de **faiseur de boêtes** ou **boëtier** dans la première moitié du XVIIIe siècle, à Arbas ?

Notre ami, **André Lagarde**, nous apporte également, à ce sujet une réponse précise. Le faiseur de boêtes ou boëtier (en occitan **boitièr**, **bostièr**, **boetièr**, **brustièr**) fabriquait des caissettes en bois mince, munies d'un couvercle. C'était une des activités artisanales exercées en marge de l'exploitation forestière comme la production de peignes, de sabots, de comportes, de manches d'outils, de chaises etc... Activités attestées tout au long des Prépyrénées.

### \* EN COMPLÉMENT Á L'AVIS DE RECHERCHE n° 134

Au sujet des "**signatures maçonnisées**" du XVIIIe siècle, nous avons reçu de notre ami **Paul Pistre**, 7, rue du Docteur Bernardbeig, 31100 Toulouse, la lettre suivante que nous vous communiquons :

*"Merci à l'Association des "Amis des Archives", pour la publication de mon article, sa diffusion, ainsi que l'avis de recherche n° 134.*

*Merci, tout spécialement, pour les réponses, rapides et remarquables, avec ses détails précis.*

*M. Gilbert Imbert a envoyé 8 photocopies de signatures. Les lieux sont Naucelle et Cabanès (Aveyron), ainsi que Bordeaux. Les dates s'échelonnent de 1766 à 1830. Les professions sont : marchand, notaire, officier, expert, avocat et maire. Les paraphes comportent 3 ou 4 points en ligne entre deux traits obliques parallèles, montants ou quasi horizontaux.*

*Mme Crabère, ancienne du Lycée Saint-Sernin, a publié, dans "la Plume d'Oie" (1995-1996), un article sur la généalogie. Elle s'appuie sur Michel Taillefer et Daniel Ligou, excellents connaisseurs de l'histoire maçonnique. Mais, sur ce point précis des signatures, elle-même prend en défaut D. Ligou : elle relève plusieurs exemples, dès 1747 - donc, bien avant 1764 ou 1774 signalés par D. Ligou. Depuis, on a mieux saisi que les interdits pontificaux (1738, 1751), n'étaient nullement reçus dans la France gallicane ; les prêtres étaient nombreux à être initiés et à signer maçonniquement au XVIIIe siècle.*

*Le Dr Monnier signale le château de Pompignan, ayant appartenu à un maçon célèbre, Lefranc de Pompignan, ami, puis ennemi de Voltaire, président de la Cour des Aides de Montauban. Ce château possède une pièce, longtemps fermée, avec décorations maçonniques (ancienne loge ?).*

*M. Jacques Sicart envoie 16 photocopies de documents, tirés de sa collection personnelle, avec signatures intéressantes. Chaque document est complété de quelques remarques sur les personnes citées. Les lieux concernent Toulouse et la Haute-Garonne. Les dates vont de 1791 à 1811. Les signataires sont des hommes de loi, des commerçants, des militaires (deux autographes du général Larrey), d'un maire... Les paraphes comportent les deux traits parallèles, droits ou quelquefois courbes, avec ou sans les 2 ou 3 points à l'intérieur.*

*Certaines questions, posées à la fin de mon article, demeurent ouvertes :*

- quand la "mode" a-t-elle été lancée ? Y a-t-il eu un mot d'ordre national ?*
- puisque les observations ici rencontrées confirment celles de Béziers, pourquoi et comment cette "mode" diminue-t-elle, après 1850, et disparaît-elle après 1870 ?*
- le nombre de signatures dépassant de beaucoup celui des "vrais" maçons initiés et fréquentant les loges, comment expliquer cette coutume ?*

*Bien tenir compte des époques et des régimes successifs, où la F.M. est bien "vue" (ex. France d'Ancien Régime, 1er Empire, IIIe République après 1877) et des moments plus difficiles (Terreur sous la Révolution, 1815-1830).*

*Encore une fois, grand merci à toute l'Association"*

*Paul PISTRE*

#### **\* AVIS DE RECHERCHE n° 138**

Un de nos amis nous demande où il pourrait trouver aux Archives départementales les délibérations de la **Société populaire de Nailloux**.

---

**\* AVIS DE RECHERCHE n° 139**

Notre ami ayant demandé des renseignements sur la chanson "La boulangère a des écus" aimerait aussi, si possible, qu'on lui communique le texte de la chanson populaire "**La gentille boulangère de Boufflers**".

Il vous serait très reconnaissant si vous pouviez aussi lui faire parvenir tout texte concernant le **pain**, le **boulangier**, la **boulangère** et le **mitron**.

**\* AVIS DE RECHERCHE n° 140**

Une de nos amies ayant visité au Petit Palais, à Paris, l'exposition consacrée à Alexandrie a remarqué que l'exposition se terminait par un tableau de **Jean-André Rixens** provenant du Musée des Augustins à Toulouse représentant Cléopâtre gisant entre ses servantes au milieu d'un décor égyptisant.

Elle aimerait avoir des renseignements précis sur **la vie et l'œuvre** du peintre **Jean-André Rixens**. Où pourrait-elle les trouver ?

**\* AVIS DE RECHERCHE n° 141**

Un de nos amis aimerait savoir à combien peut-on estimer approximativement le **nombre de jeunes hommes qui atteignaient annuellement l'âge de la conscription**, en Haute-Garonne, sous le Premier Empire.

**\* UN ÉPISODE DE L'AFFAIRE DREYFUS : le coup de canne du baron Chistiani au Président Loubet**

L'année 1998 marque le centième anniversaire de l'affaire Dreyfus, épisode peu glorieux de notre histoire mais souvent exploité à des fins partisans qui animent encore de nos jours les passions.

Il nous est difficile de comprendre aujourd'hui comment la nation en sortit déchirée et combien ces querelles au sein des familles se prolongèrent dans le temps.

L'on ne saurait réduire au seul nationalisme et à l'antisémitisme latent présent dans l'inconscient collectif de cette affaire.

Certes l'allemand était l'ennemi héréditaire depuis le désastre de 1871 et la perte de l'Alsace-Lorraine et la connivence avec le juif financier et internationaliste ont été repris avec une violence que l'on ne saurait expliquer de nos jours si l'on ne replace "l'affaire" dans un mouvement qui transcende les partis et repose sur la rupture des liens de parentèle liée au choc industriel et aux inégalités sociales qu'il engendre.

Nous sommes dans une mini dépression économique qui vient briser le long épisode de croissance qui n'en est pas pour autant stoppé. En effet, l'essor du capitalisme industriel s'accompagne d'une fuite de la campagne vers la ville ; d'une mobilité qui inclut la perte des liens affectifs permettant une entraide, solidarité en réseau, et qui engendre un sentiment d'abandon aggravé par la solitude et l'exploitation de la classe ouvrière. La misère et son cortège de malheurs : épidémies, alcoolisme, dégénérescence alimentent les rancœurs. Or, Dreyfus fait parti de ces grandes familles capitalistes. Pour une partie de la classe ouvrière il est coupable ; il est de ceux qui affament le peuple et cela suffit. Ils ne peuvent comprendre leurs dirigeants : Clémenceau, Léon Blum, Jaurès et ces intellectuels : Zola, Proust qui le défendent.

A droite, la réconciliation de l'église catholique avec la république sous l'impulsion du Pape Léon XIII et voulue par le Cardinal Lavigerie rend de plus en plus hypothétique une restauration monarchique. Regroupés dans l'Action Française, les catholiques hostiles à la république se voient trahir par certains des leurs, à l'origine de la démocratie chrétienne. Le discours se radicalise et tout mouvement qui peut ébranler la république bourgeoise est à exploiter.

Enfin la création de l'Empire en Afrique, en Asie est une idée de gauche afin de développer le commerce, de trouver des débouchés, d'affirmer la puissance civilisatrice de la France, mais aussi de détourner les patriotes de la Ligne Bleue des Vosges et du devoir sacré : la récupération des provinces perdues.

A gauche comme à droite l'on s'estime trahi, or, un peuple réagit comme un individu, l'abandon d'une idée (la restauration), l'absence d'une amélioration des conditions de vie entraînent la dépression ou la révolte déplacée, projetée de façon syncrétique sur un individu.

Dreyfus n'est peut-être pas coupable de ce qu'on lui reproche mais pour une partie de la droite, il ne s'est pas offert en victime expiatoire pour sauver l'honneur de l'armée, fer de lance de la nation et de la reconquête.

Pour une partie de la gauche, il représente ce capitalisme honni et superbe, responsable de la misère.

Ainsi, l'on comprend mieux cette paranoïa collective.

L'épisode du coup de canne du Baron Christiani au Président de la République française a été souvent commenté.

Voici une lettre inédite d'un de mes parents, homme de droite et dreyfusard, Henri Le Sage de Rollat, ancien officier colonial qui se trouvait près de la loge présidentielle. Voici comment il relate l'incident.

*Robert MOSNIER*

Paris, le 5 juin 1899

Ma chère belle-mère,

"Nous nous trouvions Berthe et moi au Steeple-Chase d'Auteuil dans la tribune à gauche de la loge occupée par le Président, nous avons vu toute la bagarre ou à peu près. En province, vous devez croire qu'il s'agit d'une révolution. Non, loin de là, le peuple, le véritable peuple est resté calme, digne, se demandant ce que voulait faire cette faction tapageuse qui troublait la fête. Le Figaro et le Matin que je vous ai envoyés vous mettront au courant de tous les incidents.

En un mot, il s'agit d'une simple échauffourée de sots, d'imbéciles qui ont montré leur bonne éducation, en insultant grossièrement le Chef de l'Etat en présence des ambassadeurs étrangers. Ajoutons que leur bravoure était telle qu'ils profitaient de toute police, et lorsque celle-ci est arrivée, ils se cachaient derrière les femmes. Ces gens appartiennent au clan de la jeunesse royaliste qui n'a et ne peut avoir la moindre influence, la plus légère action sur les masses. Ce qui fait leur distinction du commun des mortels, c'est la forme de leur nœud de cravate. Ils rappellent les muscadins d'autrefois, voilà tout.

Mais le gouvernement prend en ce moment des mesures sérieuses et sévères tout à la fois et il a raison ; en effet il faut que le jugement rendu par les 48 juges de la Cour de Cassation, jugement rendu à l'unanimité, soit ponctuellement exécuté et surtout respecté. Tous ceux qui sont compromis dans l'affaire Dreyfus, doivent naturellement être à leur tour jugés selon leurs mérites et c'est ce qui va se faire.

Le Général Mercier va être traduit devant la Haute Cour.

Le Général de Pellieux va être l'objet d'une enquête.

Le Conseiller Tardif est renvoyé devant le Conseil Supérieur de la magistrature et l'avocat général Lombard est relevé de ses fonctions.

Le Général Roget va être expédié à Orléans avec la 9<sup>o</sup> division qui occupe actuellement Paris ..... Oui, il faut que tout cela finisse et que le droit, la justice, la loi surtout soient respectés. L'armée, c'est la nation puisque nous sommes tous soldats ; aussi la voulons-nous honorée, respectée, mais bien entendu délivrée de tous ces personnages qui par leur légèreté incompréhensible ont soutenu des faussaires, ont été leurs complices par conséquent et ont fait usage de faux pour empêcher la révision de ce procès scandaleux. Il faut une lessive, qu'on la fasse au plus vite.

Berthe vous dira le jour de notre départ. En attendant, nous vous embrassons tous de tout cœur..... Votre gendre dévoué et respectueux."

Henri Le Sage de Rollat

## \* LE CLOÎTRE DES CHARTREUX À TOULOUSE : un lieu souvenir de la résistance protestante sous Louis XIV

Les Toulousains qui se promènent aujourd'hui sous les arcades du cloître de l'église des Chartreux, derrière la Fac de Droit, ne se doutent guère que c'est là que fut élaboré en 1683 par quelques protestants, réunis dans le plus grand secret, un projet de révolte que les historiens appelèrent du nom de son instigateur "projet Claude Brousson".

Qu'étaient ces "irréductibles" protestants ? Quelles réponses apportèrent-ils au douloureux dilemme auquel ils étaient confrontés, se soumettre aux ordres de leur roi ou obéir à leur conscience religieuse ? Les solutions proposées par Brousson, même si leur application fut désastreuse pour les protestants, méritent qu'on s'y attarde ; elles montrent que la désobéissance civile est parfois justifiée, qu'elle peut prendre différents aspects, dont celui proposé par Claude Brousson, à Toulouse, sous les arcades du cloître des Chartreux, en ce début de mois de mai 1683...

Mon but n'est pas de faire un cours d'histoire, mais plutôt de vous montrer, à travers ces événements, la place tenue par Toulouse dans cet épisode de la résistance protestante, l'importance des archives du parlement de Toulouse pour étudier l'histoire au XVIIe siècle, l'originalité d'un projet d'insoumission aux lois de son pays ainsi que la fin annoncée d'un Edit, l'Edit de Nantes, dont nous célébrons le quatre centième anniversaire cette année.

Nous sommes donc en mai 1683. La situation des protestants s'est dégradée progressivement depuis la paix d'Alès signée en 1629, connaissant cependant des moments de répit, de "tolérance", au gré des vicissitudes de la politique extérieure de la France, en particulier des alliances avec les pays protestants ; avec l'avènement du règne personnel de Louis XIV en 1661, le mouvement s'accélère, le jeune roi poursuivant son but d'unité religieuse du royaume, unité en filigrane dans le préambule de l'Edit de Nantes : "*s'il (Dieu) ne luy a plu permettre que ce soit pour encores en une même forme et religion...*". De 1681 à 1683, les mesures antiprotestantes se multiplient ; prenons l'exemple du parlement de Toulouse : durant ces trois années, il enregistre près d'une vingtaine de déclarations ou arrêts contre les protestants. Parmi ces interdictions citons l'obligation d'être catholique pour toute personne s'occupant d'accouchement (les morts étant fréquentes à la naissance, il valait mieux que l'accoucheur soit catholique pour appeler un prêtre !) ; l'interdiction d'exercer certaines professions, comme celles de notaire ou de greffier ; l'interdiction pour les protestants de quitter le royaume, de s'assembler ailleurs que dans les temples etc.

Durant ces années "terribles", de nombreux temples furent interdits et détruits, à la suite de procès où la justice était bafouée. C'est ainsi que les protestants de Montpellier puis de Montauban perdirent leur temple, ces procès étant jugés par le parlement de Toulouse<sup>(1)</sup> depuis que la Chambre mi-partie, qui jugeait des affaires où étaient impliqués des protestants, avait été supprimée.

C'est lors d'un de ces procès, celui de l'Eglise de Montauban, qu'apparaît Claude Brousson. Cet homme, issu d'une famille de la bourgeoisie protestante de Nîmes, était

---

<sup>(1)</sup> A.D. Haute-Garonne, B 1062 : arrêts janvier 1683 (f° 140), B 1066 : arrêts avril 1683-mai 1683, B 1067 : arrêts mai 1683-juin 1683 (f° 64, 67), B 1068 : arrêts juillet 1683 (f° 219).

avocat, d'abord à Castres, à la Chambre mi-partie, puis à Castelnaudary, lorsque celle-ci fut arbitrairement translaturée dans cette ville en 1670, puis enfin rattachée au parlement de Toulouse à sa suppression. C'est lui qui fut choisi par l'Eglise de Montauban pour la défendre lors de son procès.

Trois chefs d'accusation furent nécessaires pour arriver à l'interdiction de l'exercice de la Religion Prétendue Réformée (c'est ainsi que l'on dénommait officiellement le protestantisme en France) à Montauban, trois chefs qui furent avancés non pas dès le début du procès, mais l'un après l'autre, chaque fois que l'accusation, en l'occurrence le clergé de Montauban, se rendait compte de la faiblesse de ses attaques.

Ne retenons que le premier chef d'accusation formulé par le syndic du clergé montalbanais, celui de la présence de relaps au temple (protestants convertis au catholicisme qui revenaient à leur ancienne religion). A la base de cette accusation, la Déclaration royale du 10 octobre 1679 : *en conséquence faisons très expresses défenses, tant aux ministres qu'ausdits consistoires de les (les relaps) y recevoir sur peine de désobéissance, de suppression du consistoire et interdiction des ministres*. La seule présence au temple d'un relaps autorisait donc la fermeture et la démolition d'un temple, l'interdiction des ministres : c'est ainsi que Montpellier et de nombreuses autres communautés protestantes se retrouvèrent sans pasteur et sans lieu de culte.

Mais revenons à Brousson et au procès de l'Eglise de Montauban : cet avocat a su montrer l'iniquité des accusations (des témoins avaient été achetés, des pièces manquaient...). Rien n'y fit : le clergé montalbanais, conscient de la faiblesse de la première accusation, trouva d'autres chefs d'accusation. Mais l'issue du procès avait été décidée avant même qu'il fut commencé. Le parlement de Toulouse rendit son arrêt définitif le mercredi 2 juin 1683<sup>(2)</sup>, selon lequel le temple devait être démoli, l'exercice du culte dans la ville interdit, les ministres bannis.

Ce procès a sans doute revêtu une importance particulière pour les protestants du Midi et pour leur défenseur Claude Brousson : il s'était alors rendu compte que la justice était bafouée, que la résistance "légale" était inefficace voire dangereuse, qu'il fallait agir autrement. Et agir vite, car en ce début d'année 1683, l'étau s'était resserré autour des protestants : le clergé catholique n'avait-il pas rédigé un "*Avertissement pastoral*" en 1682 dont la lecture fut rendue obligatoire dans toutes les Eglises protestantes du royaume ? Et les protestants ne s'y sont pas trompés ; il s'agissait bel et bien d'un dernier avertissement avant sanction ; ce discours se terminait en effet par ces mots : "*Et parce que cette dernière erreur (celle de persister dans la foi protestante) sera plus criminelle en vous que toutes les autres, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que tous ceux que vous ont attiré jusqu'à présent votre révolte et votre schisme*".

Le ton était donné ; la balle était dans le camp des protestants. Il fallait agir maintenant ou jamais !

Certains protestants vont réagir : mais comment organiser une résistance alors que toute assemblée de protestants hors d'un temple et sans la présence d'un pasteur était interdite ? Comment arriver à convaincre les protestants eux-mêmes du bien fondé d'une révolte, eux qui étaient divisés entre les "zélés" et les "modérés", entre ceux qui

---

<sup>(2)</sup> A.D. Haute-Garonne, B 1067, f° 64-67.

pensaient que plus on réagissait, plus on était puni, qu'il valait mieux obéir aux ordres et attendre que l'orage passe, et ceux prêts à faire quelque chose, s'exiler ou refuser de se plier et prêts à risquer leur vie pour le maintien de leur religion sur le sol français.

Pourtant un mouvement de résistance se dessinait : un échange de correspondance secrète permit de décider d'une date et d'un lieu pour tenir une réunion "des plus secrètes", afin d'élaborer un plan.

Ce fut chez Claude Brousson, à Toulouse, vers le 6 mai 1683 que cette réunion eut lieu.

Le choix de Toulouse, ville dont l'hostilité à l'égard des protestants était connue, paraissait de prime abord surprenant. Mais à l'envisager de plus près, il se justifiait sur de nombreux points : c'était avant tout un choix stratégique : Toulouse était située au milieu du "croissant protestant", à égale distance du Poitou et du Dauphiné. C'était aussi là que résidait le coordinateur du projet, Claude Brousson, qui était tenu d'y résider à cause du procès contre l'Eglise réformée de Montauban dont il fut l'ardent défenseur. Le choix de Toulouse obéissait à d'autres critères, comme le fait remarquer l'historien montalbanais Le Bret : "*non pas que Toulouse fut du complot, mais parce qu'ils (les protestants) s'y croyaient cachés plus aisément qu'ailleurs*". Il aurait été en effet difficile à la vingtaine de pasteurs et laïcs protestants rassemblés à Toulouse de passer inaperçus dans une petite ville comme Nîmes ou Montauban. De plus Brousson, en tant qu'avocat des Eglises protestantes, avait l'habitude de recevoir chez lui des représentants des Eglises qui voulaient faire appel à ses services.

Cette réunion, qui enfreignait les lois du royaume, se tint "*dans le grand et beau cloître des Chartreux*" : le choix de ce lieu pouvait correspondre à un choix de proximité par rapport au domicile de Claude Brousson : il permit surtout aux pasteurs et laïcs de passer inaperçus, en prétextant la visite du cloître, récemment achevé, qui occupait une surface importante dans Toulouse et possédait de vastes jardins invitant à la promenade, ce qui permit sans doute à Brousson et à ses amis de converser en toute tranquillité...

Ils étaient donc environ une vingtaine, la plupart pasteurs, mais aussi quelques laïcs influents, du Poitou, du Dauphiné, de la Guyenne, du Quercy, mais surtout du Bas-Languedoc, région dont était originaire Brousson, prêts à défendre les quelques libertés qui leur restaient, prêts à livrer un ultime combat. Que décidèrent-ils ?

Ils rédigèrent un projet en dix-huit points, qui devait être envoyé dans toutes les Eglises protestantes du royaume, afin d'y être appliqué.

Retenons les grands traits de ce projet : le point important était l'ordre intimé aux Eglises interdites du royaume de célébrer le culte le 27 juin, à *l'extérieur ou dans des prairies*, si le temple était déjà détruit et ce malgré l'interdit royal, non pas dans le plus grand secret, mais au vu et au su de tous "*afin que l'avis puisse en être donné à la cour, que l'on connaisse que nous avons du zèle pour la gloire de Dieu*".

Ce projet est assorti d'une lettre au roi où Claude Brousson, tout en assurant Louis XIV de la fidélité de ses sujets protestants, tente de justifier l'aspect "illicite" de leur entreprise.

Car là réside le paradoxe mais aussi la nouveauté du projet de ces protestants : enfreindre les lois de leur pays, tout en s'affichant publiquement. Cette démonstration de force non violente ne nous rappelle-t-elle pas les grandes marches pacifiques d'un Gandhi ou d'un Martin Luther King ?

Toulousains qui passez par le cloître des Chartreux, puissiez-vous vous souvenir de ces quelques hommes déchirés entre leur loyalisme et leur conscience religieuse. C'était en 1683, ils vivaient encore sous le régime d'un édit qu'ils voulaient "*irrévocable et perpétuel*". Leur tentative de résistance allait échouer, les conséquences allaient aggraver leur situation déjà bien précaire, certains prirent le chemin de l'exil comme Brousson, d'autres courbèrent l'échine, faisant encore une fois preuve de la légendaire "*patience de huguenots*".

Muriel FLOUTIER-FRANC

\*  
\* \*

Avant de partir en vacances, je ne résiste pas au plaisir de vous soumettre cette réflexion sur l'éducation de **Platon** tirée de "La République et les Lois" qui me paraît d'une singulière actualité. Qu'en pensez-vous ?

*" Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants,  
lorsque les fils ne tiennent plus compte de leurs paroles,  
lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter,  
lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus,  
au-dessus d'eux, l'autorité de rien ni de personne,  
alors, c'est là, en toute beauté et en toute jeunesse,  
le début de la tyrannie".*

Platon (- 429 av. J.-C. - 347 av. J.-C.)